

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOMBERS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	15	

SEANCE DU 14 AVRIL 2026

3eme - conseil municipal

Date de la convocation 9 avril 2026

L'An deux mille vingt-six et le quatorze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Lombers., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BASCOUL Sylvie, maire de Lombers

Présents : Mme Sylvie BASCOUL M Claude ROQUES, Mme Jennifer LEURS, M Bruno CASSAR Mme Nadine LAUBERTON , Mme Marcelle LECHEVANTON, M Bertrand PUIDEBOIS, M Jérôme ALBY, Mme GAILLAC Catherine, Mme QUESSADA Charlotte, M Vincent MAFFRE, Mme BAGES Julie, M MONTEIRO Daniel, M SZEWE Patrick, Mme POIJOL Alicia

Date d'Affichage : 9 avril 2026

Absents et excusés :

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal du 31 mars 2026
- 2- DIA-5 chemin de gayo-DIA 5 route de Poulan
- 3- Vote du Compte Financier Unique
- 4- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 31 MARS 2026

Madame le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Mme LECHEVANTON Marcelle est nommée secrétaire de séance.

DECISION DU MAIRE

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Mme. le Maire par délibération n° DEL 2026-9 du Conseil Municipal en date du 31 mars 2026

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mme le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

DIA

Renonciation à préemption à la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° IA 081147260004, reçue le 26 mars 2026 adressée par l'office notarial ARNAUD PAULIN AUGER SALUSTE située à Réalmont en vue de la cession moyennant le prix de 240 000 €, d'une propriété sise à 5 chemin de gayo cadastrée section B476, d'une superficie totale de 1360 m2, appartenant à Monsieur PEYROTTE Michel.

Renonciation à préemption la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° IA 081147260003, reçue le 9 avril 2026 adressée par l'office notarial ARNAUD PAULIN AUGER SALUSTE située à Réalmont en vue de la cession moyennant le prix de 156000 €, d'une propriété sise à 5 route de Poulan cadastrée section A1604-A1609-A1642, d'une superficie totale de 2101 m2, appartenant à Monsieur MARTIN Alexander.

DEL2026-16 Vote du Compte Financier Unique 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026 ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget communal de la commune de Lombers ;

Vu son rapport de présentation ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, Mme le maire, Mme BASCOUL Sylvie n'ayant pas pris part au vote, M ROQUES Claude 1^{er} adjoint et ancien maire n'ayant pas pris part au vote

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de Lombers,

- ARRETE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de Lombers comme suit :

Le compte financier unique du budget de la commune fait état des résultats suivants :

Résultat de l'exercice 2025

FONCTIONNEMENT	
REPORT 2024	0
DEPENSES 2025	634 393.77
RECETTES 2025	799 410.60
RESULTAT 2025(exédent)	165 016.83

INVESTISSEMENT	
REPORT 2024 (déficit)	174 442.48
DEPENSES 2025	645 593.20
RECETTES 2025	769 889.69
RESULTAT 2025(déficit)	50 145.99

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve le compte financier unique 2025 qui ne présente aucune anomalie entre les comptes tenus par l'ordonnateur et les comptes tenus par le comptable public

DEL 2026-16		Élus présents	13	Élus représentés	0
Pour	13	Contre	0	Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES

Travaux de voirie

Les travaux sur chemins communaux suivants ont fait l'objet d'un devis :

Chemin de castelvert, chemin de Lagrèze , chemin de la Viaule,les Vergnes, rue de la Fontaine, avenue de st pierre pour un montant de 55 000€ auprès de MAILLET TP-81120 Lombers.

Un devis de travaux de faucardage a été demandé auprès des entreprises DOVIGO-81290 LABRUGUIERE , Ent ROQUES Francis 81120 Lombers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Ainsi fait et délibéré le 14 avril 2026

Noms et Prénoms	Signatures	Noms et Prénoms	Signatures
ROQUES Claude	Présent	PUIDBOIS BERTRAND	Présent
BASCOUL Sylvie	Présente	ALBY Jérôme	Présent
CASSAR Bruno	Présent	BAGES JULIE	présente
GAILLAC CATHERINE	Présente	MAFFRE Vincent	Présent
LAUBERTON Nadine	Présente	LEURS Jennifer	Présente
LECHEVANTON Marcelle	Présente	SZEWE PATRICK	Présent
MONTEIRO DANIEL	Présent	QUESSADA CHARLOTTE	présente
POUJOL ALICIA	Présente		